

Paris, Janvier 2003

Le Président

Cotisations : + = -

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Vous avez sans doute lu de gros titres dans la presse professionnelle il y a 2 mois annonçant une hausse des cotisations 2003. Information comme chaque fois tendancieuse et fautive car, il y a, compte tenu de l'inflation, baisse pour les 3/4 d'entre vous, quasi-stabilité pour les autres. Il y a des hausses, des baisses et la plus grosse part de la cotisation (régime complémentaire) est sans changement.

+ Pour l'augmentation, elle est due à l'ASV, qui calculé en C augmente de 14,1 % avec le passage du C à 20 €. Cette augmentation n'est pas du ressort du Conseil qui souhaite la fermeture de ce régime. Vous savez qui en revendique la responsabilité. Qu'ont-ils fait depuis notre consultation qui aura bientôt un an ? RIEN et même moins puisqu'une des premières décisions de l'organisme chargé d'en discuter a été de remettre le débat à plus tard, sans calendrier. Nous n'avons pas le même sens des responsabilités et ne resterons pas inactifs.

Vous serez tenu au courant dans la prochaine lettre CARMF. Une action est déjà en cours pour les bas revenus qui ne pourront supporter une telle augmentation.

= Pour ce qui ne bouge pas, il s'agit de la part proportionnelle du régime de base (1,4 % du revenu), du régime complémentaire (9 %) et de la cotisation MICA-ADR (0,64 %). Notons que pour cette dernière notre demande de reversement des recettes dans l'ASV après l'arrêt du régime a été entendue. Cette affectation future représente de fait une augmentation de la cotisation ASV, mais sans aucune augmentation de la cotisation globale actuelle. Cela permet à terme de presque doubler l'apport des caisses à l'ASV dont nous avons besoin, tant dans l'hypothèse du maintien du régime et plus encore dans celle d'une fermeture.

- Pour la baisse il s'agit de la part forfaitaire du régime de base qui passe de 1 740 € à 1 580 €, suite à nos actions pour faire baisser la compensation nationale. Cette baisse est de 9,2 %.

Au total, la baisse dans le régime de base compense la hausse de l'ASV pour les secteurs 1, elle s'en approche pour les autres.

.../...

Pour ce qui est des cotisations strictement retraite, pour un revenu moyen de 65 000 €, la baisse globale est de 0,1 % pour les secteurs 1, la baisse réelle est de 2 % si on tient compte de l'inflation. La hausse est de 2,3 % pour les secteurs 2, soit 0,4 % inflation déduite, la très forte augmentation de l'ASV étant ainsi presque compensée.

Reste une augmentation de 40 € dans le régime invalidité-décès, due à l'ambiance actuelle. En effet l'augmentation des dépenses est essentiellement due à l'augmentation des sinistres (indemnités journalières et invalidité) d'origine neuropsychiatriques. Dans une société où de plus en plus de gens gagnent de plus en plus en travaillant de moins en moins, ceux qui sont obligés de travailler plus et plus longtemps pour financer ce beau système dépriment de plus en plus et les plus fragiles craquent.

Pour les 3 dernières années, en euros constants (compte tenu de l'inflation), la cotisation totale CARMF pour un revenu de 65 000 € a baissé de 4,9 % pour les secteurs 1 et de 2,6 % pour les secteurs 2. Si vous avez constaté une hausse, elle est due à la croissance de vos revenus (base de calcul = N - 2). Ces cotisations représentent respectivement 16 et 19,7 % du revenu, soit en dessous des 20 %, objectif maximum que nous avons fixé. Les bas revenus sont par contre toujours excessivement taxés avec les parts forfaitaires (Base et ASV), que nous devrions voir disparaître dans les 2 ans.

Comme vous pouvez le constater, vos représentants actuels à la CARMF respectent les engagements qu'ils ont pris en se présentant à vos suffrages. Le Conseil d'Administration y met d'autant plus de cœur et de convictions qu'il se sent soutenu par l'Assemblée générale des délégués et la base.

Vous avez la chance d'avoir un organisme social qui ne cache rien, avec des dirigeants qui sollicitent votre avis, en tiennent compte, disent ce qu'ils font et font ce qu'ils disent. Si vous voulez que cela continue montrez-le en vous présentant ou en vous exprimant lors des élections à venir. Si vous n'êtes pas d'accord et voulez autre chose, vous aurez à cette occasion la possibilité de le dire et nous en tirerons les conclusions qui s'imposent. En montrant votre indifférence, vous ne motiverez ni les uns, ni les autres.

J'en profite pour vous présenter les meilleurs vœux de la CARMF, de son personnel et de son Conseil d'Administration.

Docteur Gérard MAUDRUX